



---

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATIONS AU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 21 AOÛT 2018 À 19 h 25**

**(Projet de règlement R-2018-704-325)**

**AVIS** est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 3 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement R-2018-704-325 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage 82-704 aux fins de modifier les limites des zones E-1d et R-2d** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 août 2018 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2018-704-325 vise les zones E-1d et R-2d.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement ainsi que l'illustration des zones concernées sont disponibles sur le site Internet de la Ville et peuvent être consultés au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 18 juillet 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**